Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Première déclaration d'impôts sans titre de séjour , revenus cour

---
Par Frederick

Bonjour Maître,

J'aurais besoin de votre avis concernant ma situation fiscale et ses éventuelles conséquences sur mon dossier de séjour.

Je suis en France depuis plusieurs années, actuellement sans titre de séjour, et je n'ai jamais effectué de déclaration de revenus. Je n'ai donc pas de numéro fiscal.

Je donne occasionnellement des cours particuliers (pour mon compte) et je perçois en moyenne environ 65 ? par semaine par virement bancaire. Je n'ai aucun statut professionnel déclaré à ce jour, notamment en raison de ma situation administrative.

Je reçois également parfois une aide financière de mes frères . Cette aide est souvent donnée en espèces puis déposée sur mon compte bancaire.

Je dispose actuellement d'un passeport de mon pays d'origine qui me sert de document d'identité.

Je souhaite savoir s'il est préférable de demander un numéro fiscal et de commencer à déclarer mes revenus afin d'obtenir un avis de non-imposition ou un avis fiscal.

Je voudrais également savoir quelle est la meilleure démarche concernant les revenus issus des cours particuliers perçus les années précédentes, qui n'ont jamais été déclarés aux impôts. Est-il possible de régulariser cette situation et, si oui, de quelle manière ?

Mon objectif est de clarifier ma situation fiscale, d'éviter toute difficulté liée à ces cours particuliers et de savoir si une démarche fiscale pourrait être utile pour éviter de soucis futur de mon dossier de régularisation.

Je vous remercie par avance pour votre aide et vos conseils.

Cordialement,

Par isernon

bonjour,

avant de régulariser votre situation fiscale, vous devez régulariser votre situation relatif à votre séjour en France.

salutations